

Le notaire, instrument de dynamisme et de culture de la société québécoise

Hélène Lafortune

Volume 3, numéro 2, janvier 1998

Réels ou fictifs : la contribution des notaires dans la société québécoise

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/11221ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Histoire Québec

ISSN

1201-4710 (imprimé)

1923-2101 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lafortune, H. (1998). Le notaire, instrument de dynamisme et de culture de la société québécoise. *Histoire Québec*, 3(2), 26–31.

Le notaire, instrument de dynamisme et de culture de la société québécoise

PAR HÉLÈNE LAFORTUNE*

En 1995, la Chambre des notaires du Québec confiait à la Société Archiv-Histo la réalisation d'une exposition pour souligner le 150^e anniversaire de la première loi d'organisation du notariat canadien survenue en 1847. L'auteur de cette loi, Joseph Laurin, est un notaire de prestige du milieu du XIX^e siècle; son portrait en peinture figure sur la page de couverture du catalogue accompagnant l'exposition *Le notaire, instrument de dynamisme et de culture de la société québécoise*¹.

Parmi les objectifs visés au départ, il nous importait d'illustrer le rôle primordial joué par les notaires au sein de la société québécoise et de faire découvrir la variété des hommes qui composaient le notariat à l'orée de la création des premières chambres établies par la loi de 1847. Nous avons donc voulu que cette exposition soit le fruit d'une grande enquête menée auprès des notaires ayant été en exercice particulièrement à cette époque. Elle devait aussi lever le voile sur ce que fut leur vie privée sensiblement inconnue mais combien significative quand nous la replaçons dans le contexte historique, culturel et artistique du milieu du XIX^e siècle.

L'organisation corporative de la profession qui débute à cette époque, coïncide avec la consolidation du groupe des notaires qui s'impose de plus en plus dans



Me Joseph Laurin [1811-1888], auteur de la Loi de 1847.
Source : Le notaire, instrument de dynamisme et de culture de la société québécoise.

la société québécoise particulièrement depuis la fin du XVIII^e siècle. Dorénavant, le nouveau contexte économique qui se dessine à cette époque, caractérisé par le développement du capitalisme commercial et par l'économie monétaire, va élargir considérablement la base d'opérations des

notaires et permettre la formation de cette classe professionnelle. Des notaires de cette époque s'impliqueront de façon très importante dans l'économie du pays. Indépendamment d'une pratique professionnelle très active, le notaire Joseph-Edouard Faribault, par exemple, sera propriétaire dans la région de l'Assomption de plusieurs moulins à scie, à farine et à carder, notamment d'un emplacement situé dans la paroisse de Lanoraye connu sous le nom de *Emplacement du Moulin*. D'autres notaires s'imposeront dans le domaine bancaire. Le notaire Edme Henry fonde en 1837 à Laprairie, la Henry's Bank qui posséda une succursale à Montréal. Ce projet d'envergure tourna toutefois au désastre pour le notaire Henry; l'été de la même année, le directeur général déguerpit avec la caisse évaluée à 130 000\$ l'obligeant à déclarer

faillite au cours de la même année. Plusieurs notaires surent ainsi profiter de cette dynamique économique caractérisant le dernier quart du XVIII^e siècle, pour augmenter substantiellement leurs revenus. Il arrive aussi que les notaires cherchent à consolider leur situation économique et sociale par des mariages prestigieux avec les autres membres de l'élite locale ou parfois même avec les familles les plus représentatives du pays.

Tout au long du XIX^e siècle, naîtront à travers le pays des dynasties de notaires dont la cohésion pourra être maintenue par le mariage qui tisse des liens étroits entre les familles de tradition notariale. Lorsqu'ils ne sont pas issus du milieu juridique, les aspirants au notariat proviennent très majoritairement des couches aisées de

la société composées de marchands, de cultivateurs prospères et de membres des autres professions libérales. Certaines familles enregistreront un record notarial par le nombre élevé de leurs membres embrassant le notariat. Pensons aux familles Archambault, Doucet, Faribault,



Papier-monnaie de la Henry's Bank portant la signature du notaire Edme Henry.
Source : Le notaire, instrument de dynamisme et de culture de la société québécoise.

Lamarche, Larue, Mackay, Papineau etc. qui perpétueront la tradition notariale jusqu'à aujourd'hui. L'influence éducative de la famille prend alors de plus en plus d'importance et est d'autant plus déterminante que nous sommes en présence d'un milieu privilégié qui se distingue de plus en plus, par son mode de vie et de pensée, du reste de la population.

La consultation des inventaires après décès des notaires ayant vécu au XVIII^e siècle, nous révèle que, dès cette époque, les notaires n'ont déjà plus le même décor ni les mêmes habitudes de consommation que la majorité de la population. Le calcul de l'indice de niveau de vie des notaires comparativement à d'autres groupes socio-professionnels, tels les artisans et les paysans, révèle que les notaires bénéficiaient, déjà à cette période, d'un niveau de vie bien supérieur à la majorité de la population. Ce niveau de vie a tendance par ailleurs à s'accroître particulièrement dans le dernier quart du XVIII^e siècle, en raison du dynamisme économique. La participation au réseau de crédit, l'accessibilité à des connaissances et au savoir, leur assurent une position privilégiée dans la société. Dès cette époque, l'univers domestique des notaires ne se limite d'ailleurs pas aux objets de première nécessité; ils ont accès, plus que tout autre groupe, au confort et aux objets superflus. L'acquisition de livres ou encore d'objets d'art est plus importante chez les notaires que chez tout autre groupe.

En fait, la présence dans les foyers de notaires, des livres, d'instruments de musique et d'instruments scientifiques té-

moigne d'une véritable vie intellectuelle chez ce groupe professionnel.

Les livres sont en grand nombre, ce qui est fort significatif à une époque où l'analphabétisme caractérise la majorité de la population. Des quelques livres de droit que l'on pouvait retrouver dans les intérieurs de notaires au début du XVIII^e siècle, se construisent par la suite dans les années qui vont suivre, de grandes bibliothèques aux sujets variés. La bibliothèque du notaire Joseph Papineau, célèbre patriote du début du XIX^e siècle, comporte plus de 200 volumes. On y retrouve des ouvrages de droit français et anglais et aussi des livres qui sont à la base de ses idées socio-politiques inspirées des philosophes des Lumières et du libéralisme.

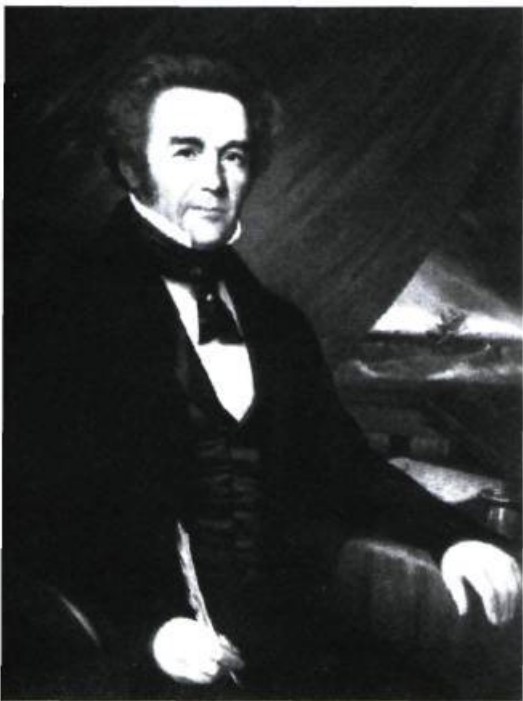
Règle générale, chez tous les notaires de cette époque, ressort l'importance du rayon juridique qui comprend bien sûr de nombreux outils de travail, traités de droit, dictionnaires de jurisprudence, etc. La place des livres de piété est elle aussi fondamentale et exprime bien le contexte religieux de l'époque. Les Belles-Lettres sont également représentées dans ces bibliothèques; quelques auteurs classiques des XVI^e et XVII^e siècles; La Fontaine, Molière, Racine, Boileau etc. Sensibles également aux idées dominantes de l'époque, on retrouve par exemple dans leur rayonnage les œuvres de Voltaire et de Rousseau, preuve que les notaires ont été touchés par les idées révolutionnaires des philosophes du siècle des Lumières. L'élite des notaires intégrera donc très rapidement l'univers mental qui s'empare de l'Europe à la veille du XIX^e siècle.

Certains notaires apparaissent aussi comme de véritables collectionneurs; la bibliothèque du notaire Pierre-Louis Deschenaux est d'une telle ampleur, près de 1500 volumes, qu'elle est sûrement l'une des plus imposantes de la ville de Québec au début du XIX^e siècle. Celle de Jean-Charles Létourneaux de Montmagny est remarquable. Elle contient une section de livres rares tout comme celle de Jean-Joseph Girouard de Saint-Benoît, malheureusement incendiée lors des troubles de 1837-1838. Notons aussi au XX^e siècle, celle de Victor Morin, sans doute la plus importante bibliothèque privée au Canada, acquise de la succession de Trefflé Berthiaume, premier directeur du journal La Presse, grand quotidien montréalais. Le notaire Morin fut président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal de 1916 à 1924, de la Société historique de la ville de Montréal de 1916 à 1928, de la Chambre des notaires du Québec de 1930 à 1933 et de la Société d'archéologie et de numismatique de Montréal de 1927 à 1957.



Buffet de salle à déjeuner acquis à la fin du XIX^e siècle par le notaire Arthur Séguin de l'Assomption.

Source : Le notaire, instrument de dynamisme et de culture de la société québécoise.



Le notaire Archibald Campbell [1790-1862].
Source : *Le notaire, instrument de dynamisme et de culture de la société québécoise.*

Amis des lettres, les notaires chercheront aussi la compagnie des écrivains et des artistes. Le salon du notaire Archibald Campbell par exemple, au milieu du XIX^e siècle, est le rendez-vous de toute l'élite intellectuelle de la ville de Québec. Le notaire Campbell abrita, notamment à son étude, notre premier historien national, François-Xavier Garneau. Il encouragera aussi les premiers efforts de l'école canadienne de peinture en faisant l'acquisition des tableaux de l'artiste local Joseph Légaré notamment d'une huile sur toile intitulée *le Désespoir d'une Indienne* réalisée par l'artiste en 1848 et conservée au Musée du Québec. Le notaire Campbell figure parmi les quelques amateurs éclairés du Bas-Canada de cette époque. Il finança aussi le séjour du peintre Antoine-Sébastien Falardeau en Italie pour y poursuivre des études artistiques; ce dernier revint par la suite au Canada pour pratiquer l'art de la copie religieuse très populaire au XIX^e siècle. Le notariat étant dans son ensemble un milieu cultivé, il n'est pas étonnant qu'il ait entretenu des relations étroites et même de parenté avec quelques-uns des plus grands peintres de l'époque. C'est chez son grand-père, Jean Baillargé, que le célèbre

patriote, Jean-Joseph Girouard, apprit les rudiments de la peinture. Il nous a laissé entre autre, une œuvre qui constitue un témoignage inestimable sur les principaux acteurs de 1837-1838; le notaire Girouard réalisera ces portraits au fusain lors de son incarcération suite aux troubles de 1837-1838.

Les notaires, eux-mêmes écrivains, participeront également à la production littéraire principalement par le journalisme qui est la principale forme d'expression au XIX^e siècle. Des notaires fonderont des journaux, d'autres se livreront à des genres littéraires peu exploités encore à cette époque, tels le roman, l'essai ou encore la poésie. Beaucoup de notaires partagent ainsi leur vie entre leur profession et la pratique de la littérature. Le notaire Eugène Lécuyer collabore à une douzaine de journaux et de revues de son temps avant de rédiger son premier écrit d'importance *La Fille du Brigand*. Notre première grande fresque historique est l'œuvre de François-Xavier Garneau notaire de formation. Notre premier essai d'histoire littéraire est aussi l'œuvre d'un notaire, Louis-Michel Darveau. Le notaire Félix-Gabriel Marchand qui devint premier ministre de la province de Québec à la fin du XIX^e siècle, s'intéressa toujours aux lettres, en dépit d'une vie publique très active. Il se livra d'abord au journalisme, puis au théâtre et à la poésie.

Un grand nombre de notaires nous ont laissé aussi des souvenirs ou des mémoires, où ils relatent ce qui leur a paru le plus intéressant dans les événements de leur époque. Ces sortes de chroniques qui ont le mérite d'être spontanées et personnelles, peuvent servir à compléter ou à corriger l'histoire. Le notaire Jean-Claude Panet, par exemple, nous a laissé un récit sur la conquête de 1760. Le notaire Simon Sanguinet, nous a légué des commentaires intéressants sur la guerre de Boston de 1775. Toutes ces archives personnelles des notaires ont leur importance non seulement au point de vue de notre histoire collective mais parce qu'elles nous révèlent également les centres d'intérêt des notaires.

En fait, la culture des notaires ne s'identifie pas seulement à la culture litté-

raire comme on aurait pu le croire. Leurs archives personnelles nous révèlent leur passion pour les sciences appliquées et naturelles. Bien avant l'organisation de l'enseignement des sciences au Canada français, des notaires sensibles au progrès et à l'élargissement des connaissances que connaît l'Europe à la fin du XVIII^e siècle possèdent des instruments scientifiques pour mener leurs propres recherches personnelles. En 1814, on remarque chez le notaire Jean Delisle, la présence d'un véritable laboratoire de physique. Le notaire Joseph Papineau quant à lui n'est pas seulement captivé par les mathématiques mais consacre ses loisirs à l'observation des astres au moyen d'une lunette d'approche. Chez le notaire Pierre-Louis Deschenaux, certains objets attirent notre attention; deux mappemondes, un microscope, une boussole, un étui de mathématiques, une longue vue de poche. L'étude du notaire Auguste Rocher renferme un cylindre d'électricité, une boussole et un lot de cartes géographiques.



Le notaire Joseph Papineau [1752-1841].
Source : *Le notaire, instrument de dynamisme et de culture de la société québécoise.*

Qu'ils se rapportent aux mathématiques, à la botanique, à la météorologie ou à la géographie, ces différents objets scientifiques se trouvent souvent dans les foyers des notaires. S'ils ont parfois un rôle

ornemental dans l'étude, ils révèlent avant tout la curiosité d'une élite éclairée par les progrès des sciences et des technologies et leur soif de nouvelles connaissances.

Protagonistes des idées libérales venues d'Europe, les notaires se manifestent non seulement dans leurs lectures ou leurs loisirs mais aussi par leur implication dans le développement de l'éducation au pays et des institutions culturelles.

Personnages de premier plan dans les paroisses au XIX^e siècle, les notaires disputent au clergé son influence prépondérante en particulier dans le domaine de l'éducation. Fervents défenseurs de l'instruction universelle, ils essaieront aussi, par tous les moyens, d'imposer leurs idéaux dans le système d'éducation et seront présents dans la gestion des écoles en dépit des protestations du clergé. Le notaire Joliette, fondateur de la ville du même nom, n'hésitera pas à substituer dans le collège qui fut entièrement construit à ses frais, l'enseignement du latin au profit de celui des mathématiques et de l'anglais. Dans l'ensemble, les notaires voient dans l'éducation la source du progrès et de la liberté. «Sans l'éducation», nous dit Joseph Laurin, fondateur de la première loi organique de la profession, «l'homme ne peut pas faire à ses semblables tout le bien qu'ils ont droit d'en attendre dans l'état social, et il ne peut non plus occuper le rang distingué que les lumières assurent toujours à celui qui la possède». Le notaire Laurin sera l'auteur de cinq ouvrages dont un *Traité de mathématiques* et une *Géographie élémentaire* destinés à combler l'absence de manuels scolaires à cette époque.

Jusqu'à la prise en charge définitive de l'enseignement par l'État, des notaires éclairés lutteront contre les insuffisances du système scolaire. Ils favoriseront la fondation de maisons d'enseignement et en assumeront même parfois les frais de construction et d'établissement. Le notaire François-Xavier Valade avait ajouté à l'exercice de sa profession celle d'instituteur; à ce titre il fondera, dans la paroisse Saint-Antoine-de-Pade de Longueuil, une école modèle, sorte de primaire supérieur. L'intérêt qu'il portait à l'éducation est sans doute à l'origine du *Guide de l'Instituteur*

qu'il publia en 1850 et qui est un des rares ouvrages pédagogiques de l'époque. Cet instrument de référence sera utilisé par tous les enseignants du Bas-Canada au XIX^e siècle. Au niveau supérieur, c'est également un notaire, Simon Sanguinet, qui envisagea le premier la création d'une université dans le Bas-Canada. Le testament du notaire Sanguinet comportait en effet un legs de onze mille livres destiné à la création d'une université dans la province du Bas-Canada. Celui-ci sera toutefois contesté par les héritiers et un long et coûteux procès suivra. Le jugement fut rendu en faveur des héritiers et empêchera la réalisation de ce projet d'envergure.

C'est également sous la pression des notaires que prirent naissance les premières associations culturelles qui prolifèrent surtout à compter du XIX^e siècle. De loin les plus importantes, les Instituts canadiens seront les foyers des idées libérales venues d'Europe. Leur présence contribuera à élever sensiblement le niveau de vie intellectuelle à travers le pays. Elles seront pour beaucoup dans l'épanouissement des premiers écrivains locaux. Nombreux sont les notaires qui adhéreront à cette première forme d'association culturelle. Le notaire Eustache Pages à Longueuil en sera l'un des principaux promoteurs, tout comme le notaire George Morison à Saint-Hyacinthe. «L'institut», commente ainsi le notaire Pages, «est une école d'enseignement pratique et mutuel, où chaque membre peut aller prendre dans les journaux les connaissances industrielles et politiques qui lui sont nécessaires; dans la bibliothèque celles de la littérature et des sciences physiques et naturelles; dans la discussion, la conduite du citoyen qui délibère avec dignité sur toutes les grandes questions d'intérêt social, public et privé.»

Ces premières associations culturelles réunissaient les intellectuels du temps, désireux de discuter librement de mille et un sujets dans tous les domaines, politique, économique, social, philosophique etc. L'emprise de l'Institut canadien de Montréal, sans doute le plus important, devint considérable sur tous les plans de la vie canadienne-française. Il prônera la séparation de l'Église et de l'État, l'annexion aux



Le notaire François-Xavier Valade [1803-1893]
Source : Le notaire, instrument de dynamisme et de culture de la société québécoise.

États-Unis, l'instruction obligatoire etc. Il sera finalement condamné par l'Église en 1858 et ses membres seront menacés d'excommunication par Mgr Ignace Bourget. Au cours des mêmes années, d'autres associations aux buts à peu près similaires, verront le jour; la Société Saint-Jean-Baptiste, la Société Aide-toi, le ciel t'aidera et les Fils de la liberté. Une fois encore des notaires guideront leur évolution. Les notaires feront aussi partie en grand nombre, à l'instar des autres professions libérales, de clubs ou d'associations volontaires, de diverses sociétés vouées à l'histoire, à la numismatique, à la généalogie ou encore à la musique, auxquelles ils apporteront souvent une contribution majeure.

Personnage très en vue de Montréal au milieu du XIX^e siècle, le notaire Stanley Bagg fonde en 1862 la Société de numismatique de Montréal qui deviendra en 1866, la Société de numismatique et d'archéologie de Montréal. Cette association donnera naissance à un musée d'archéologie et de numismatique canadienne dans l'édifice connu sous le nom du Château Ramezay. Au XX^e siècle, le premier directeur des manuscrits aux Archives nationa-

les du Canada, fut Joseph-Edmond Roy, fonction qu'il occupa après avoir exercé le notariat pendant plus de trente ans. Il est l'auteur également d'une oeuvre monumentale sur la profession et fondateur de la Revue du Notariat dont il fut le directeur de 1898 à 1913. Au notaire Gérard Morisset, revient le mérite d'avoir procédé à l'Inventaire des œuvres d'art du Canada français. Le notaire Morisset fut directeur du Musée du Québec de 1953 à 1965. Enfin, le notaire Rodolphe Fournier fut l'un des principaux artisans de la naissance du premier organisme québécois voué au regroupement de sociétés d'histoire et d'une action concertée, au plan provincial, pour mieux promouvoir les connaissances en histoire. Depuis 1992, le prix Rodolphe-Fournier, institué par la Chambre des notaires du Québec, couronne un lauréat en histoire qui a su mettre en valeur les archives notariales.

Parmi les notaires, se trouvent aussi plusieurs mélomanes qui favoriseront l'essor de la musique et mettront sur pied des ensembles musicaux d'amateurs et de professionnels. Le notaire Louis-Édouard Glackemeyer a le mérite d'avoir participé, comme flûtiste, au premier quatuor instrumental au pays dirigé par le juge Jonathan Sewell. Il fit partie également de la Société Harmonique de Québec fondée par son père en 1819 et en occupa la vice-présidence pendant de nombreuses années. À la disparition de cette société, il forma, en 1857, le Septette Club formé avec, entre autres, les notaires Archibald Campbell et Joseph-Octave-Marc de Lachevrotère. Le Séminaire de Québec possède encore aujourd'hui une liasse de partitions de musique comportant des arrangements signés par le notaire Glackemeyer.

La ville de Joliette qui accueille chaque année le Festival international de Lanaudière a un passé important sur le plan de la musique. Ainsi, bien avant la tenue de cette manifestation internationale est fondée dans cette ville, au milieu du XIX^e siècle, une société philharmonique dont l'un des principaux promoteurs est le notaire Gaspard Beaudoin. C'est toutefois à la fin du XIX^e siècle que la ville de Joliette connaîtra son véritable essor au plan musical



Le notaire Louis-Edmond Glackemeyer [1793-1881].

Source : Le notaire, instrument de dynamisme et de culture de la société québécoise.

grâce à de véritables chefs de file dont encore des notaires qui ont favorisé la multiplication des organismes musicaux dans cette région. Le notaire Simon-Alfred Lavallée, sera, en 1895, le premier président de l'Harmonie de Joliette et l'un des fondateurs de l'Union musicale de Joliette en 1902. Dans les années qui vont suivre, l'Union musicale aura comme directeur musical, le Docteur Paul Dionne, père de Michel Dionne, actuellement notaire dans cette ville et l'un des pionniers du Festival international de Lanaudière.

Ainsi, le rôle accru des notaires dans la société du Bas-Canada, à compter de la fin du XVIII^e siècle, leur confère une sorte d'omniprésence dans tous les secteurs de l'activité humaine y compris celui de la culture comme nous avons pu l'illustrer. Certains notaires sont parfois la démonstration éclatante que la profession notariale s'allie parfaitement à la réussite, au prestige social et à la culture.

Devenus chefs de file de la société québécoise depuis la fin du XVIII^e siècle, ils essaieront d'imposer leurs nouveaux idéaux de démocratie et de liberté sur la scène politique. Après l'établissement de la constitution de 1791 qui sépare le Bas-Canada du Haut-Canada, ils s'imaginent en possession d'un régime idéal de liberté politique. Ils exploitent désormais le parlementarisme pour faire valoir ce qu'ils définissent comme les droits de la nation canadienne. Mais la constitution fonctionne mal et conduit aux troubles de 1837-1838 auxquels ils participeront massivement. C'est dans leur étude que les patriotes iront prendre conseil et que s'organisera l'insurrection armée. 18 notaires figureront parmi les chefs Patriotes des Rébellions de 1837-1838; quatre d'entre eux seront conduits à l'échafaud.

Il faut être attentif ici aux origines intellectuelles de ces rébellions. N'oublions pas que les idées du Siècle des Lumières ont touché le Canada et en particulier son élite comme nous avons pu le constater lors de l'examen des bibliothèques des notaires et en analysant l'idéologie véhiculée par les associations culturelles qui sont nées au pays le plus souvent grâce à leur initiative.

Hommes d'administration et de culture, les notaires canadiens joueront donc un rôle primordial sur la scène nationale. Même après l'échec des rébellions de 1837-1838, les notaires n'en continueront pas moins de participer aux discussions de la Chambre d'Assemblée et d'exercer des pressions pour une application intégrale du parlementarisme.

Parallèlement à la dure bataille livrée pour l'obtention de leurs aspirations politiques et la préservation des intérêts de la collectivité canadienne-française, les notaires en menèrent une autre non moins rigoureuse; s'organiser en corps professionnel. En 1847, le notaire Joseph Laurin fait adopter le projet de loi pour établir les premières chambres de notaires, pour les districts de Québec-Gaspésie, Montréal et Trois-Rivières-Saint-François. Le premier président de la Chambre de Montréal, le notaire André Jobin, avait figuré parmi les patriotes de 1837-1838. Réformateurs sur

le plan politique, les notaires le furent également en regard de leur profession.



Madame Hélène Lafortune lors de sa communication au colloque «La contribution des notaires dans la société québécoise».

Source : FSHQ

De là nous pouvons conclure que les notaires de cette époque constituaient une bourgeoisie frondeuse très au fait de la nouvelle pensée qui assaille l'Europe au moment de la Révolution française. Il faudrait faire éclater une fois pour toute l'image d'un groupe de notaires barricadé dans des anciennes valeurs, coupé de l'extérieur. Comme veut en témoigner cette exposition, le groupe des notaires a été très souvent le véhicule d'idées nouvelles et progressistes. En définitive, les notaires auront contribué à l'émancipation de la collectivité canadienne-française en l'aidant à canaliser ses revendications politiques et à imposer sa vision du monde et son identité sur le plan de la culture.

*Hélène Lafortune est historienne et secrétaire de la société de recherche historique Archiv-Histo Inc.

¹ Toutes les références documentaires de cette présentation sont citées dans le catalogue intitulé *Le notaire...*, Montréal, Chambre des notaires du Québec, 1997, pp. 79-90.

PROFESSION NOTARIALE

Souvenirs de cinq présidents de la Chambre des notaires du Québec

Le notaire Pierre Ciotola s'était offert, je dirais spontanément, pour animer le premier atelier de l'après-midi. Pour les notaires, nul besoin de faire les présentations. Pour le bénéfice des autres, Pierre Ciotola est notaire depuis 1967. Il a obtenu un doctorat en droit en 1973. Il fait carrière dans l'enseignement universitaire depuis 1969 à la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Il enseigne le droit des suretés et des successions. Il a également été invité à dispenser l'enseignements dans ces domaines dans le Facultés de droit de l'Université d'Ottawa, de l'Université de Sherbrooke et de l'Université McGill. Ses activités dans l'enseignement du droit civil l'ont amené à publier nombre de textes sur ces sujets, à prononcer des conférences et à dispenser des cours de formation aux juristes du Québec en diverses occasions : les congrès, les cours de perfectionnement de la Chambre et les sessions obligatoires de cours de formation sur le nouveau code civil du Québec. Le notaire Ciotola vous expliquera lui-même comment il entend organiser son atelier de façon à le rendre vivant et à nous apporter des témoignages de l'histoire plus récente des notaires.*

J.S.M

Me Pierre Ciotola

Avec témérité, je vais vous faire une confidence... j'avais déjà songé à l'étude de l'histoire lorsque j'étais au collège au lieu de l'étude du droit. Dans les deux dernières années cependant, j'ai bifurqué vers le droit. Mes connaissances en histoire étant forcément limitées et devant un auditoire de choix, comprenant des confrères et des consoeurs d'expérience qui ont vécu le notariat dans ses années fastes comme dans ses années difficiles [...] Je voudrais simplement animer une discussion, un

échange, entre confrères et consoeurs, car la profession, vous la connaissez, vous la vivez et vous y réfléchissez. Votre témoignage est précieux, votre perception est riche d'expérience humaine. C'est à chacun et chacune d'entre vous que je demanderai brièvement de nous faire partager ce témoignage.

Cette journée porte sur la contribution des notaires à la société québécoise. Ce thème est analysé en regard de la culture, de l'économie et de la politique. Ces thèmes, judicieusement choisis, témoignent d'un apport ostensible de la profession à la